



COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 04 février 2016

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 12 novembre et du 17 décembre 2015

-2016-02-01 : Adopte la motion contre la fermeture de l'hôpital Antoine Charial. Coordonne l'ensemble des élus des communes dont la population est concernée par ce projet afin de rencontrer les Hospices Civils de Lyon et l'Agence Régionale de la Santé pour évoquer des solutions permettant de maintenir l'établissement et en particulier les 36 places d'EHPAD sur le site. Précise que cette motion sera adressée aux Hospices Civils de Lyon et à l'Agence Régionale de Santé, *à l'unanimité*.

-2016-02-02 : Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires et d'une signalétique commerciale et publique sur le domaine public de la Ville de Francheville. Autorise Monsieur le Maire à signer le lot n°1 « Fourniture, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public » du marché relatif au mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique avec l'entreprise EXTERION MEDIA. Autorise Monsieur le Maire à signer le lot n°2 « Fourniture, installation, entretien et mise à jour d'une signalétique commerciale et publique » du marché relatif au mobilier urbain publicitaire et non publicitaire et de signalétique commerciale et publique avec l'entreprise SICOM, *à l'unanimité*.

-2016-02-03 : Débat des orientations budgétaires 2016 relatives au budget principal.

-2016-02-04 : Valide les dispositions suivantes : création d'un poste de Gardien de Police Municipale à temps complet ouvert au cadre d'emplois des Gardiens. Adopte le tableau des effectifs, *à l'unanimité*.

-2016-02-05 : Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à usage d'espace de co-working avec le Mix. Autorise le Maire à déposer une Autorisation de Travaux pour aménager un espace de co-working dans le local 3, place du Bourg, *à l'unanimité*.

-2016-02-06 : Approuve le programme des travaux. S'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires. Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Investissement Local. Autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux, *à l'unanimité*.

-2016-02-07 : Approuve le programme des travaux. S'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires. Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Investissement Local. Autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux, *à l'unanimité*.

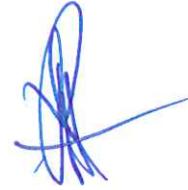
-2016-02-08 : Approuve le programme des travaux. S'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires. Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Investissement Local. Autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux, *à l'unanimité*.

-2016-02-09 : Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux, de déclarations préalables et de permis de construire pour les opérations de l'École de musique, de la crèche du Bourg, du Fort du Bruissin et des groupes scolaires du Châter et de Bel Air, *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)*.

-2016-02-10 : Approuve la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 14 octobre 2015. Autorise le Maire de Francheville à signer la convention de groupement de commande. Approuve la participation financière de la Commune de Francheville qui est fixée et révisée conformément à

l'article 7 de la convention de groupement. Autorise le Maire de Francheville à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, à l'unanimité.

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, Mr TREMBLEAU, Mr CORTIAL, Mr GOTTELAND, Mr SADOT, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme POULARD, Mme RODAMEL, Mme ELLENBERGER, Mr GUILLON, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme DUMONT, Mme JAMBON Mr KRETZSCHMAR,

Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mr DASSONVILLE, Mme BARBET, Mr LAMBERT, Mr RIVIER,